



Mairie d'Archamps

1, place de la Mairie

74160 ARCHAMPS

☎ : 04.50.43.62.18

✉ : periscolaire@mairie-archamps.fr

FORMULAIRE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE 2023-2024

Merci de remettre ce formulaire entièrement complété auprès du service scolaire en mairie, accompagné de ces documents :

1. **Livret de famille complet** ou **l'acte de naissance de votre enfant** en double exemplaire
Si le livret de famille n'est pas en français, merci de donner une traduction

2. **Carte d'identité de l'enfant** (s'il en a) en double exemplaire

3. **Carnet de santé** : pages des vaccinations (DT Polio obligatoire) en double exemplaire

4. **Justificatif de domicile** : facture de téléphone, gaz, eau...

Si le justificatif est le bail de location, il faut qu'il soit signé des deux parties

Dans le cas d'un achat, il faut une attestation notariale (un compromis de vente ne fonctionne pas)

5. **Certificat de radiation** si l'enfant est déjà scolarisé (à demander à la direction de l'école)

6. **Attestation de départ** de Suisse délivrée par l'Office Cantonal de la Population pour les arrivants de Suisse.

NOM et Prénom de l'enfant : Sexe : Garçon Fille

Date de naissance de l'enfant : /...../..... Lieu de naissance :

Classe : PS MS GS - CP CE1 CE2 CM1 CM2

Adresse :

Code postal : Ville :

Participera-t-il aux activités périscolaires : Restauration scolaire Garderies
 Etudes surveillées (pour les élémentaires)

NOM et Prénom du Père :

☎ Portable : ✉ Email :

☎ Travail :

NOM et Prénom de la Mère :

☎ Portable : ✉ Email :

☎ Travail :

Situation familiale :
.....

Autre représentant légal :

NOM et Prénom :

📞 Portable : 📧 Email :

☎ Travail :

Fratrie inscrite à l'école d'Archamps

Observations des parents

NOM	Prénom

.....

.....

.....

.....

.....

Date de la demande : /..... /.....

Signature

Pour les parents séparés ou divorcés :

- ✓ Les pages du jugement faisant apparaître l'autorité parentale, la garde de l'enfant ou une attestation d'un avocat justifiant qu'une procédure est engagée

Pour les parents hébergés :

- ✓ Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de trois mois
- ✓ Attestation d'hébergement + Carte d'identité de l'hébergeant